

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**21 DÉCEMBRE 2009
20 HEURES**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 21 2009, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Natalie Parent.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *DGA, secteur développement*
Me Marc Giard, *DGA, secteur administration*
et greffier.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le greffier informe que l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour ont été dûment signifiés, conformément à la Loi.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune assistance.

**2009-440 Autorisation de signature, servitude de passage
Lots P-268, P-271 et P-272
142383 Canada inc. et Groupe immobilier Grilli inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes mandate Me Nathalie Jodoin, notaire, pour l'élaboration du contrat de servitude remplaçant celle créée entre les parties aux termes de l'acte publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sous le numéro 11 029 233 ;

D'autoriser le versement d'une compensation de quinze mille dollars (15 000\$) à 142383 Canada inc. et Groupe immobilier Grilli inc. ;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Certificat de la trésorière numéro 2042

Adoptée.

**2009-441 Modification à l'engagement de la Ville de Varennes
Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité considère opportun de modifier la programme des travaux visés par la présente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Varennes s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

QUE la Ville de Varennes approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du MAMROT de la programmation de travaux du 21 décembre 2009 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

**2009-442 Réfection complète Vieux-Varennes
Travaux de réhabilitation de la conduite en arrière lot, rue Sainte-Anne
Adjudication du contrat : CWW Réhabilitation (Clean Water Work inc.)
Modification à la résolution 2009-294**

Considérant l'adoption de la résolution 2009-294 le 17 août 2009 confiant un contrat à CWW Réhabilitation (Clean Water Work Inc.) pour les travaux de réhabilitation de la rue Sainte-Anne ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier l'affectation de la dépense et de l'imputer à la subvention SOFIL plutôt qu'au règlement 715.

Adoptée

2009-443 Subvention SOVGEC – janvier 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la trésorière à verser à la SOVGEC, le 4 janvier 2010, un montant de 81 116,83 \$, représentant la part du mois de janvier de la subvention 2010.

Adoptée.

2009-444 Habits de combat pompiers – Autorisation de dépense

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise le paiement d'une somme de 15 224,50 \$, plus taxes, à *Équipement incendie CMP MAYER inc.* pour l'achat de 8 habits de combat de type Bunker.

Adoptée.

**2009-445 Programme PRECO – Demande de subvention
Projets de réfection, rues Vincent, Saint-Charles, Saint-Joseph et
Sainte-Anne
Autorisation de signature**

Considérant que les travaux de réhabilitation ou de remplacement des conduites sont recommandés comme prioritaires au plan d'intervention de la Ville de Varennes approuvé par le Conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise M. Sébastien Roy, DGA secteur développement, à soumettre et à signer tous les documents pour et au nom de la Ville de Varennes, en vue d'une demande de subvention dans le cadre du Programme PRECO relativement aux projets de réfection ci-après

- Rue Vincent
- Rue Saint-Charles entre les rues Vincent et Jodoin
- Rue Saint-Joseph
- Rue Sainte-Anne, entre les rues Rioux et Presqu'île.
- Rue Sainte-Anne, entre les rues Presqu'île et d'Iberville

De remplacer par la présente la résolution 2009-247 adoptée par le Conseil lors de la séance générale tenue le 6 juillet 2009.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune assistance.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 09.

Le maire,

Le greffier,

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA